

SEANCE N° 2/2023 DU 28 MARS 2023

Début de la séance: 08.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller

SCHMIT Danielle, conseillère

KIRWEL Christian, conseiller, excusé
(délégation de signature à PIRROTTE Frank)

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique,
conseillère, excusée (délégation de
signature à DUPREL Mireille)

CIUCA Patrick, conseiller

D P

FUNCK Nico, conseiller

INDÉPENDANT

HAMES Joseph, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Politique**

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

2.1. Décision de conférer le titre de citoyen d'honneur à Messieurs Günther Kellenreitner et Hans-Peter Weiler dans le cadre du jumelage des communes de Gaflenz et de Käerjeng

2.2. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes – Désignation d'un délégué

3. Administration générale

3.1. Convention Office social Käerjeng – Approbation

3.2. Convention Club Senior Prënzebiërg pour l'année 2023 – Approbation

3.3. Convention services pour jeunes 2023 – Approbation

3.4. Annexe à la convention Esch2022 – Approbation des modifications

3.5. Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Convention « Klimabündnis Lëtzebuërg / Alliance pour le climat Luxembourg » – Approbation

4.2. Convention-cadre « SuperDrecksKëscht » – Approbation

4.3. Convention concernant l'aménagement d'un trottoir et pose de réseaux devant des terrains non bâtis dans le chemin d'Arlon à Clemency

4.4. Projet d'aménagement particulier « Centre pour jeunes » à Bascharage – Vote

4.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 80, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 420/6609 – Approbation

4.6. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 49, rue de Grass (section CA de Clemency – Numéro cadastral 527/3214) – Approbation

5. Finances communales

5.1. Budget extraordinaire 2023 – Crédit spécial de 220.000 € sous 4/470/212000/99001 – Remboursement partiel de droits de superficie

5.2. Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2021

5.3. Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2021

6. Projets et devis

- 6.1. Budget extraordinaire – 4/831/221311/15008 – Hall polyvalent à Clemency – Approbation d'un devis supplémentaire
- 6.2. Budget extraordinaire – 4/912/221311/17003 – Nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage – Approbation d'un devis supplémentaire
- 6.3. Budget extraordinaire 4/626/221313/18002 – Réaménagement du cimetière à Bascharage – Construction d'une rampe d'accès au cimetière à Bascharage - Approbation du projet avec devis

7. Personnel communal

- 7.1. Création d'un poste d'artisan DAP pour les besoins du service mécanique

8. Règlementation communale

- 8.1. Adaptation du prix du repas sur roues
- 8.2. Tarif d'inscription à la formation de « baby-sitters » à partir de la session 2024, article budgétaire 2/249/706090/99001
- 8.3. Tarifs pour la location de matériel divers aux associations locales, article budgétaire 2/831/708220/99001 – Modification
- 8.4. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

11. Commissions consultatives

- 11.1. Composition de la commission scolaire – Modification

12. Vie associative

12.1. Statuts de l'association « FitBike » – Prise de connaissance

13. Questions et réponses

Séance à huis clos

14. Personnel communal

14.1. Démission d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1er août 2023

14.2. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

14.3. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À la fin de la séance d'aujourd'hui, je souhaiterais présenter au conseil communal l'avis juridique demandé par le collège échevinal dans le contexte du récent dossier du contournement pour discussion.

Les conseillers communaux disposent de la version initiale du plan de financement pluriannuel (PPF) pour les années 2023 à 2026, qui montre l'évolution de la situation financière de notre Commune. En raison des grands projets en cours, dont certains seront terminés sous peu, nous sommes confrontés à des dépenses croissantes et des recettes qui n'augmentent pas dans la même mesure. Les projets en cours sont majoritairement financés et il appartiendra à la prochaine majorité politique de définir ses priorités pour les prochains projets.

2. Politique

2.1. Décision de conférer le titre de citoyen d'honneur à Messieurs Günther Kellenreitner et Hans-Peter Weiler dans le cadre du jumelage des communes de Gaflenz et de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège échevinal propose de conférer à deux citoyens autrichiens méritants le titre de citoyen d'honneur de l'ancienne commune de Clemency.

Le bourgmestre honoraire de Gaflenz, Günther Kellenreitner, a été dès le début un moteur du jumelage entre Gaflenz et Clemency. Il y a plus de 40 ans, il a scellé la coopération entre

les deux communes avec Marcel Helbach. Il a ensuite accompagné ce jumelage pendant 36 ans en tant que maire.

Nous voudrions décerner le même titre honorifique à Monsieur Hans-Peter Weiler pour ses services au niveau des associations. M. Weiler est président de la Gaflenzer Trachtenmusikkapelle depuis 25 ans et depuis 1978, il est également un élément indispensable du jumelage.

Les titres honorifiques seront officiellement décernés à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes de Clemency. Malheureusement, pour des raisons de santé, nous devons renoncer à la présence de Monsieur Kellenreitner, mais nous sommes convaincus qu'il nous rendra visite dès que son état de santé le lui permettra.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Par la même occasion, Monsieur Jean Kolbusch ne pourrait-il pas être honoré pour ses services au jumelage?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense qu'un tel honneur devrait venir des responsables de la commune de Gaflenz.

Approbation unanime.

2.2. Syndicats intercommunaux, établissements publics et autres organismes – Désignation d'un délégué

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors d'une récente séance, le conseil communal a désigné Monsieur Christian Kirwel comme représentant de la commune de Käerjeng au conseil d'administration de l'HPM-A. Or, il est désormais établi que cette fonction est incompatible avec son poste de membre de la direction des « Hôpitaux Robert Schuman ». Par conséquent, le collège échevinal propose de nommer à sa place l'échevin Frank Pirrotte comme représentant de notre Commune.

Approbation unanime.

3. Administration générale

3.1. Convention Office social Käerjeng – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'approuver la convention annuelle entre la commune de Käerjeng, l'Office social de Käerjeng et le ministère de la Famille.

Cette année, il y a deux nouveautés non négligeables par rapport aux années précédentes. D'une part, le ratio de personnel a été augmenté de 50 % à partir de 2023. Cela est dû à une augmentation générale du nombre de ménages nécessitant des aides. Par ailleurs, les aides aux ménages en risque de pauvreté évoluent, les plafonds individuels d'aide ont été relevés.

Des modifications mineures affectent les coûts des interprètes dans les langues arabe, dari, farsi, tigrinya et amharique, dont la moitié étaient auparavant pris en charge par la Commune, et sont désormais pris en charge à 100% par l'État.

Approbation unanime.

3.2. Convention Club Senior Prënzeberg pour l'année 2023 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal doit chaque année donner son approbation à la convention avec le « Club Senior Prënzeberg ». L'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill nous explique les détails.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Cette convention entre l'État et les communes du Kordall existe depuis 1989. Le « Club Senior Prënzebiërg » est situé au centre de Differdange et s'adresse à tous les seniors ayant plus de 50 ans des quatre communes. Alors que de nombreux citoyens participent régulièrement aux activités du « Club Senior Prënzebiërg », la participation d'autres intéressés est plus sporadique.

La convention régleme la participation financière de l'État et des communes individuelles. L'État prend en charge 87 % des frais de personnel et 10 000 € de frais de fonctionnement. Les 13% restants sont supportés par les communes du Kordall au prorata de leurs populations respectives.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Y a-t-il des statistiques qui pourraient être utilisées pour déterminer combien de citoyens de chaque commune participent régulièrement aux activités du « Club Senior »

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Il y a quelques années, c'était encore plus facile à déterminer, car il fallait être membre pour participer aux activités. L'adhésion n'est plus nécessaire maintenant, donc je vais devoir me renseigner pour les chiffres exacts. Bien sûr, il n'est pas surprenant que le nombre d'habitants de la commune de Differdange soit beaucoup plus élevé à celui des habitants de Käerjeng.

Approbaton unanime.

3.3. Convention services pour jeunes 2023 – Approbaton

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans la convention de cette année dans le cadre des « services pour jeunes », il n'y a pas de changements significatifs par rapport aux années précédentes.

Approbation unanime.

3.4. Annexe à la convention Esch2022 – Approbation des modifications

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Bien que l'année culturelle Esch2022 soit terminée, nous avons une convention qui doit être approuvée. Les organisateurs ont remarqué qu'ils avaient omis d'envoyer la convention aux communes pour signature. Alors, pour que tout soit en ordre, nous sommes appelés à approuver cette convention.

Approbation unanime.

3.5. Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège échevinal a signé quatre baux, avec les dames Gegic, Klein, Moizet et Tsukanova, pour un total de six parcelles dans les jardins communaux.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Convention « Klimabündnis Lëtzebuerg / Alliance pour le climat Luxembourg » –
Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention actuelle doit également être approuvée dans le cadre de l'alliance pour le climat. La conseillère Anne Kihn, en tant que représentante de la commune de Käerjeng auprès du « Klimabündnis Lëtzebuerg », nous explique les détails.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : En tant que représentante de la commune dans l'alliance pour le climat, je peux expliquer brièvement pourquoi des changements et des ajustements à la convention étaient nécessaires.

Le « Klimabündnis » est un réseau international de communes impliquées dans la protection du climat et la coopération nord-sud. Le « Klimabündnis Lëtzebuerg » a été fondé en 1995 et des objectifs ont été fixés, auxquels chaque commune signataire s'est engagée. Une quarantaine de communes luxembourgeoises se sont engagées à travailler dans ce sens et à échanger régulièrement des informations entre elles.

Käerjeng est membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg » depuis 2013. Dans ce cadre, nous nous sommes principalement engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre une réduction de 10 % des émissions de dioxyde d'azote par habitant tous les cinq ans (soit pour Käerjeng, une réduction de 50 % d'ici 2053). De plus, il a été décidé de soutenir la coopération nord-sud, sachant que notre mode de vie a un impact direct sur les pays du tiers monde.

Ces objectifs n'ont pas été ajustés depuis 1995. Entre-temps, les politiques européennes et nationales ont changé et des objectifs spécifiques de protection du climat ont été fixés. Ces objectifs sont plus stricts que ceux de la charte du « Klimabündnis ». Il était donc logique de réviser ces objectifs et d'adopter les objectifs définis « Klimabündnis » dans la charte de Wels en septembre 2021 au niveau international.

Les nouveaux objectifs ont maintenant une réduction de 30 % des gaz à effet de serre tous les cinq ans et une réduction de 95 % par rapport au niveau de 1990.

La coopération nord-sud sera poursuivie. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun contrôle concernant le respect des valeurs spécifiées. Désormais, un rapport doit être rédigé chaque année, dans lequel il est déterminé dans quelle mesure les valeurs spécifiées ont été respectées. Cependant, ce rapport est établi chaque année dans le cadre du pacte climatique, il n'y a donc pas de travail supplémentaire pour nous.

Le mécanisme de calcul des cotisations à payer a également été revu. La principale préoccupation était qu'il n'était pas nécessaire d'ajuster les montants pour chaque recensement. Par exemple, le recensement de 2021 aurait entraîné une augmentation parfois significative des cotisations pour la plupart des communes. Le « Klimabündnis » ne souhaitait pas collecter des montants plus élevés. Il visait plutôt à simplifier les choses. C'est pourquoi il a été décidé d'utiliser un système à plusieurs niveaux. A l'avenir, les cotisations seront calculées par tranche de 1 000 habitants, ou par tranche de 5 000 habitants à partir d'une population d'au moins 15 000 habitants.

Avec la nouvelle méthode de calcul, la contribution de Käerjeng s'élève à 8 000 €, l'essentiel est que notre Commune ne paie pas plus qu'avec la méthode de calcul précédente.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : S'il n'y a rien de plus à ajouter à l'explication détaillée de Madame Kihn, je propose que nous procédions au vote.

Approbation unanime.

4.2. Convention-cadre « SuperDrecksKëscht » – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Siebenaler-Thill présente la convention dans le cadre de la « SuperDrecksKëscht ».

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): La convention entre notre EcoCenter et la société « Oeko-service Luxembourg » régleme l'élimination des

matériaux ménagers problématiques, qui sont collectés dans les dépôts de recyclage, pour le compte du ministère de l'Environnement.

Notre EcoCenter travaille depuis dix ans selon les spécifications générales de la « SuperDrecksKëscht ». Une convention spécifique aux déchetteries est désormais en place. Cela définit le domaine de responsabilité des deux parties signataires.

La « SuperDrecksKëscht » est responsable du conseil, de la formation et de la formation continue de nos agents dans l'EcoCenter et des informations concernant l'élimination ou le traitement ultérieur des substances collectées. La « SuperDrecksKëscht » est également chargée d'effectuer des contrôles réguliers et d'attribuer ou de retirer le label SDK.

La Commune s'engage à ne mandater que du personnel formé au SDK pour trier les matières dangereuses. Nos agents sont également chargés d'informer le public.

La convention a été signée par le collège échevinal et entre en vigueur avec l'approbation d'aujourd'hui.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Globalement, tout continue comme les années précédentes.

Approbation unanime.

4.3. Convention concernant l'aménagement d'un trottoir et pose de réseaux devant des terrains non bâtis dans le chemin d'Arlon à Clemency

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La présente convention porte sur la pose de réseaux souterraine et la réalisation d'un trottoir dans le chemin d'Arlon à Clemency, où un certain nombre de terrains sont contigus. Plus précisément, il s'agit des droits et obligations des propriétaires fonciers et de leur participation financière aux coûts d'infrastructure. Je tiens à remercier notre personnel technique pour l'effort qu'ils ont mis dans ce dossier.

Monsieur Alain BLASEN (Ingénieur communal) : La convention d'exécution concerne dix parcelles qui, selon notre règlement des bâtisses, ne sont pas encore considérées comme constructibles, puisqu'il faut d'abord poser les réseaux, auxquels les propriétaires respectifs se raccorderont ensuite. L'un des huit propriétaires a l'intention de construire sur sa propriété à moyen terme. C'est pourquoi nous avons dû soumettre une convention à tous les propriétaires, par laquelle ils s'engagent à contribuer aux frais, même s'ils n'ont actuellement aucun projet de construction sur leur propriété à moyen terme. L'entrepreneur facturera aux propriétaires respectifs leur part des coûts.

Nous allons donc poser les canalisations d'eau, d'égout et d'électricité et créer un trottoir pavé de 1,5 mètre de large.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Le trottoir sera-t-il construit sur toute la longueur ou seulement jusqu'à la parcelle à bâtir?

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Le trottoir est prévu sur toute la longueur en une seule fois.

Approbaton unanime.

4.4. Projet d'aménagement particulier « Centre pour jeunes » à Bascharage – Vote

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors du débat sur le budget, j'avais déjà annoncé que nous avons l'intention de créer un lieu de rencontre pour les jeunes de notre Commune. Ces dernières années, nous avons beaucoup investi dans des aires de jeux pour les enfants un peu plus petits. Maintenant, nous aimerions offrir quelque chose aux adolescents et aux jeunes adultes également. Nous avons donc réfléchi à la manière dont nous pourrions le concevoir.

La maison des jeunes de la rue de la Poste à Bascharage, qui fonctionne à notre entière satisfaction, est située dans une zone qui sera utilisée pour la conception de nouveaux espaces de vie dans un avenir prévisible. Comme vous le savez, nous avons fait des transactions stratégiquement importantes sur cette rue. C'est pourquoi nous avons envisagé de déménager la maison des jeunes à un autre endroit.

Nous avons aussi imaginé construire un bistrot au même endroit, auquel nous pourrions donner une dimension sociale et intergénérationnelle.

Le collège échevinal n'entend pas planifier de nouveaux projets et imposer ainsi ses priorités à une éventuelle nouvelle majorité politique. Cependant, nous souhaitons jeter les bases de projets que la prochaine majorité pourra ensuite mettre en œuvre à son gré et en fonction de ses priorités. Par conséquent, nous réglémentons aujourd'hui uniquement le reclassement du terrain que la Commune a acquis il y a des années auprès de la famille Cito. Nous ne décidons rien en ce qui concerne la fonctionnalité et l'aménagement du lieu, mais fixons le cap pour que ce lieu soit utilisé pour un tel projet. La majorité suivante décidera alors si et dans quel délai le projet sera mis en œuvre dans son intégralité ou seulement en partie.

Madame Juttel nous explique les détails techniques.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Le site est au nord de la nouvelle résidence pour personnes âgées et réfugiés et à l'ouest du complexe scolaire Op Acker, dans une zone à usage public. Le plan d'aménagement particulier prévoit deux zones constructibles ainsi que le prolongement de la voie d'accès et la possibilité de créer des parkings et des aires de jeux.

Le 27 janvier 2023, le collège échevinal a constaté la conformité du plan d'aménagement particulier avec le plan d'aménagement général. Après l'affichage de 30 jours, il n'y a eu aucune objection. Il n'y a pas eu de commentaires de principe dans le rapport ministériel, et nous avons adopté les suggestions formulées sur le formulaire, sans que celles-ci aient influé sur le principe du projet. Si le conseil communal donne aujourd'hui son approbation, le ministère a trois mois pour donner son avis. Nous avons ensuite un projet de développement comme base pour les permis de construire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Donc, aujourd'hui, nous ne faisons que couvrir l'emplacement. Les années à venir montreront dans quelle mesure le projet sera mis en œuvre ou non. Il n'est pas nécessaire de réaliser les trois projets, car ils peuvent également être envisagés indépendamment les uns des autres.

Approbation unanime.

4.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 80, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 420/6609 – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La première demande de lotissement de la séance d'aujourd'hui concerne une parcelle de la rue des Prés de Bascharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La maison au numéro 80 est à démolir. La propriété doit ensuite être subdivisée afin que deux maisons jumelées puissent être construites.

Bourgmestre WOLTER (CSV) : Le projet est conforme au plan d'aménagement général.

Approbation unanime.

4.6. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 49, rue de Grass (section CA de Clemency – Numéro cadastral 527/3214) – Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La deuxième demande de lotissement concerne la rue de Grass à Clemency.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Selon le même principe qu'au point précédent, la maison unifamiliale portant le numéro 49 devra céder la place à la construction de deux maisons jumelées.

Approbaton unanime.

5. Finances communales

5.1. Budget extraordinaire 2023 – Crédit spécial de 220.000 € sous 4/470/212000/99001 **– Remboursement partiel de droits de superficie**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au cours des derniers mois, le conseil communal a approuvé deux transactions dans lesquelles une partie des droits de superficie doit être restituée aux vendeurs. Il s'agit, d'une part, de la vente de la boucherie-charcuterie Peporté S.À R.L. à la société Alliages S.A.S., d'autre part l'achat du hall de la société ÉTS. Guy Haeck et Fils S.À R.L.

La boucherie-charcuterie Peporté S.À R.L. sera remboursée d'un montant de 125 365,37 €, ÉTS. Guy Haeck et Fils S.À R.L. reçoit un remboursement de 94 388,27 €. La somme de ces deux remboursements doit être utilisée dans le budget communal du côté des dépenses. Celle-ci est toutefois surcompensée par le droit de superficie d'un montant de 397 284,62 €, qu'Alliages S.A.S. paiera à la Commune. Le résultat budgétaire n'est donc pas diminué de ce montant du côté des recettes.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Comment va évoluer l'activité de la société Alliages S.A.S. dans notre zone d'activités ?

Echevin Richard STURM (CSV) : La société Alliages S.A.S. intervient dans le domaine de la maintenance sur sites industriels. Cependant, cette activité n'aura pas lieu dans le hall de la zone d'activités, car les responsables n'ont pour but que d'y entreposer le matériel et d'abriter leur service administratif et commercial.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Peut-on estimer combien d'emplois y seront créés ?

Echevin Richard STURM (CSV) : L'entreprise emploie environ 120 personnes, mais seul le personnel de bureau, environ 30 à 40 employés, se trouve sur le site « Op Zaemer ».

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : La Commune avait-elle le choix lors de l'acquisition de ces installations ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En principe, le vendeur doit trouver un acquéreur potentiel. La Commune a alors son mot à dire, et des candidats ont été écartés si l'activité ne correspondait pas à ce que nous estimons acceptable dans la zone industrielle. Nous apprécions qu'il y ait une activité artisanale.

Approbaton unanime.

5.2. Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2021

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les comptes annuels 2021 sont désormais à la disposition du conseil communal. Le collège échevinal a répondu par écrit aux remarques faites par les contrôleurs financiers du ministère de l'Intérieur sur les décomptes administratifs définitifs.

Boni du compte de l'exercice 2020 :	21 519 786,80 €
Recettes ordinaires :	46 724 871,81 €
Recettes extraordinaires :	6 478 641,20 €
Total des recettes :	74 723 299,81 €
Mali du compte de l'exercice 2020 :	0,00 €
Dépenses ordinaires :	33 311 167,07 €
Dépenses extraordinaires :	14 560 158,49 €
Total des dépenses :	47 871 325,56 €
Boni :	26 851 974,25 €

Approuvé par 9 voix pour (CSV, déi gréng, Indépendant) et 6 voix contre (LSAP, DP).

5.3. Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2021

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le ministère de l'Intérieur n'a fait aucun commentaire sur les comptes annuels du receveur communal.

	Chapitre ordinaire	Chapitre extraordinaire
Total des recettes :	46 724 871,81 €	6 478 641,20 €
Total des dépenses :	33 311 167,07 €	14 560 158,49 €

Boni propre à l'exercice :	13 413 704,74 €	
Mali propre à l'exercice :		8 081 517,29 €
Boni du compte de 2020 :	21 519 786,80 €	0,00 €
Mali du compte de 2020 :	0,00 €	0,00 €
Boni général :	34 933 491,54 €	
Mali général :		8 081 517,29 €
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire.	- 8 081 517,29 €	+ 8 081 517,29 €
Boni définitif :	26 851 974,25 €	

Approbation unanime.

6. Projets et devis

6.1. Budget extraordinaire – 4/831/221311/15008 – Hall polyvalent à Clemency – Approbation d'un devis supplémentaire

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous arrivons maintenant à la partie moins agréable de la séance. Comme nous l'avions déjà annoncé lors de la préparation du budget pour 2023, les projets en cours coûteront plus cher que prévu dans la planification. Les devis

ont été établis avant la pandémie. Les estimations de devis supplémentaires désormais nécessaires sont exclusivement dues à l'inflation dans le secteur de la construction. L'architecte Paul Scharlé nous en explique les détails.

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) : Le projet de construction d'un hall polyvalent à Clemency a été élaboré en 2019. L'estimation des coûts était donc basée sur les prix d'avant 2019. La pandémie et la guerre en Ukraine ont des effets dévastateurs sur l'évolution des prix et les délais de livraison des matériaux de construction.

L'estimation des coûts supplémentaires a maintenant été créée sur la base de deux valeurs empiriques. Sur la base de l'estimation initiale des coûts approuvée par le conseil communal, nous prenons l'inflation liée à la pandémie qui était déjà évidente dans les appels d'offres pour les travaux individuels. Ces surcoûts sont donc déjà connus. Nous avons ensuite inclus le coût des matériaux et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. Ces valeurs nous sont fournies par le CRTI-B (Centre des Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment) et sont encore à considérer comme variables. Nous ne connaissons pas les chiffres exacts tant que le projet ne sera pas terminé.

D'après ces calculs, on arrive à un surcoût de 2,9 M€ pour la construction du hall polyvalent. A cela s'ajoute le fait que dans le devis initial nous avons oublié d'inclure les dépenses d'environ 250 000 € des années avant 2019 qui avaient déjà été faites dans le planning. Cela nous amène à environ 3,2 millions d'euros. Lors de la préparation du budget 2023, le collège échevinal a prévu 2,8 M€ supplémentaires. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui au conseil communal d'approuver un devis supplémentaire de 2,8 M€. Lors des négociations avec les sociétés d'exécution, nous essaierons de nous assurer que nous pouvons nous en sortir avec le crédit approuvé. Si nous n'y parvenons pas, les coûts supplémentaires ne devraient pas dépasser 400 000 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Si je comprends bien, le crédit budgétaire est actuellement suffisant pour les travaux qui seront réalisés cette année, et aujourd'hui il s'agit simplement d'adapter le devis du projet à la situation actuelle. Bien sûr, nous ne sommes pas enthousiasmés par les coûts supplémentaires, mais comme nous le savons tous, ce problème ne se pose pas uniquement dans notre Commune.

Une seule tranche indicielle a été retenue pour l'évolution des coûts salariaux, le projet s'étendant sur 4 ans. Ne serait-il pas plus judicieux de calculer une tranche indicielle par an pour de tels projets ?

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) : Nous sommes partis des valeurs empiriques que nous avons à l'époque.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je dois dire qu'il y a quelques années, nous n'avions souvent pas plus d'une tranche indicielle sur deux ans.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Quel est le délai de réalisation du projet ? Je suppose que le bâtiment sera inauguré avant les élections communales.

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) : Le hall polyvalent ne sera pas prêt à être occupé avant les élections communales.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Néanmoins, nous inaugurerons le nouveau hall de Clemency en présence de nos amis de Gaflenz, du moins la partie déjà achevée.

Nous avons donc approuvé un budget initial de 9 M€ et ajouté 2,8 M€ supplémentaires au budget 2023. Selon les dispositions légales, cependant, il ne suffit pas d'inscrire le crédit nécessaire au budget, mais de faire approuver les coûts supplémentaires par le conseil communal sous la forme d'un devis supplémentaire. Le projet coûte donc 11,8 M€ et les surcoûts supplémentaires ne devraient pas dépasser 400 000 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je me demande pourquoi on ne vote pas tout de suite un devis supplémentaire de 3,2 M€.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela aurait supposé que nous sollicitons un crédit supplémentaire de 400 000 €. Cependant, la marge de manœuvre dans le budget 2023 est assez serrée.

Approbation unanime.

6.2. Budget extraordinaire – 4/912/221311/17003 – Nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage – Approbation d'un devis supplémentaire

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons prévu 21 M€ pour la construction de l'école préscolaire à Bascharage.

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) : Là aussi, le collègue échevinal, avec une sage prévoyance, a prévu 2 M€ supplémentaires dans le budget 2023, en raison des surcoûts que nous avons pu estimer en septembre 2022. Le problème de ce projet est le même que celui du précédent, à la différence que nous avons déjà prévu un peu plus de réserves. En fait, nous avons peu de connaissances préalables sur le bois en tant que matériau, ce qui nous a incités à fixer les réserves un peu plus haut.

Pour le moment, nous supposons des coûts supplémentaires de 1,4 M€. Nous proposerons néanmoins au conseil communal d'approuver le devis de 2 M€, estimant que nous n'en aurons pas besoin en totalité. La plupart du travail a été assigné, il ne devrait donc pas y avoir de surprises majeures.

Approbation unanime.

6.3. Budget extraordinaire 4/626/221313/18002 – Réaménagement du cimetière à Bascharage – Construction d'une rampe d'accès au cimetière à Bascharage - Approbation du projet avec devis

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Malheureusement, nous devons demander au conseil communal de retirer ce point de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Bien que je sois convaincu qu'il existe une convention entre la commune et le Lycée Technique pour Professions de Santé, aucune n'a pu être trouvée. Cette convention est indispensable pour la réalisation d'une rampe d'accès au cimetière. Nous continuons à chercher, mais s'il s'avère que cette convention n'a jamais été signée, le projet ne pourra pas aller de l'avant.

Le point a été retiré à l'unanimité de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

7. Personnel communal

7.1. Création d'un poste d'artisan DAP pour les besoins du service mécanique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La création de ce poste a pour but d'engager un nouveau mécanicien avant que le mécanicien actuel, Monsieur Yves Sertic, ne prenne sa retraite.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Il n'y a donc pas de poste supplémentaire ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors d'une phase de transition, nous emploierons deux mécaniciens. Après le départ à la retraite de Monsieur Sertic, son poste ne sera plus pourvu.

Approbation unanime.

8. Règlementation communale

8.1. Adaptation du prix du repas sur roues

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Après les tranches indicielles, la société SERVIOR augmente le prix du repas sur roues à 12,62 €. Il est maintenant temps d'ajuster ce tarif du côté communal.

Approbation unanime.

8.2. Tarif d'inscription à la formation de « baby-sitters » à partir de la session 2024, article budgétaire 2/249/706090/99001

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors de l'examen annuel des comptes communaux, le ministère de l'Intérieur a constaté que la Commune avait organisé ces dernières années des cours de « baby-sitters », pour lesquels des frais de participation de 10 € étaient facturés. Cependant, un tel tarif n'a jamais été approuvé par le conseil communal. C'est pourquoi le collège échevinal propose aujourd'hui d'instaurer un tarif d'inscription de 10 € pour la participation aux cours de « baby-sitters ».

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous n'aurions pas eu de problème si les étudiants n'avaient pas été facturés.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : À l'origine, cette recette était destinée à contribuer au coût du déjeuner offert dans le cadre des cours. On voulait éviter que les gens s'inscrivent sans réellement assister au cours et qu'il y ait trop de repas.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Dans ce cas, cela peut être considéré comme une participation au repas. Nous pouvons donc donner notre approbation.

Approbation unanime.

8.3. Tarifs pour la location de matériel divers aux associations locales, article budgétaire 2/831/708220/99001 – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Bern Birsens nous explique le nouveau tarif de location de matériel que nous mettons à disposition des clubs.

Monsieur Bern BIRSENS (Relations publiques) : Ces derniers mois, nous avons élargi la gamme de matériel disponible à la location avec l'acquisition d'un « food-truck », d'un stand de boissons mobile, d'un camion frigorifique et d'un sanitaire mobile. Nous proposons les tarifs de location suivants pour ce matériel : « Food-truck » 100 € pour le premier jour, 50 € pour chaque jour supplémentaire ; kiosque à boissons mobile et chariot sanitaire 50 € chacun pour le premier jour, 25 € pour chaque jour supplémentaire ; camion frigorifique 25 € par jour. La location du « food-truck » comprend 4 bouteilles de gaz, le tarif de location se justifie donc uniquement pour cela. Il en va de même pour le stand de boissons, où les bouteilles de CO2 sont fournies.

Le « food-truck » est une sorte de cuisine sur roues. Afin de s'assurer que chaque club trouve cette installation de cuisine en parfait état et conforme aux règles d'hygiène, nous pensons qu'un nettoyage professionnel est nécessaire après chaque utilisation. Nous facturons 80 € pour ce service.

Surtout dans le cadre du « Bëschfest » traditionnel, nous aimerions offrir tout le matériel sous forme de package complet. À partir de fin mai, le « food-truck », le stand de boissons et le camion frigorifique se trouveront sous un emplacement couvert dans le « Bommerbësch ». Les clubs peuvent alors louer ces trois véhicules pour 150 € (premier jour) ou 125 € (chaque jour supplémentaire).

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je pense que nous proposons aux clubs du matériel adéquat à un prix social. Nous avons longuement discuté du tarif du nettoyage professionnel. Les 80 € s'appliquent à un nettoyage normal d'une durée maximale de 3 heures. Chaque heure supplémentaire nécessaire est facturée 30 €. Nous devons être conscients que les règles d'hygiène doivent être respectées à tout moment, sinon nous risquons de nous voir retirer notre licence d'exploitation lors d'une inspection par le ministère de la Santé. Il est également important de rappeler aux clubs leur responsabilité de respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous saluons cette tarification. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec le collègue échevinal, mais dans ce cas, nous trouvons le package global particulièrement intéressant, il comprend et il n'y a pas de frais supplémentaires pour les clubs.

Ai-je raison de supposer que le matériel mobile sera disponible pour les clubs en dehors du « Bommerbësch » pendant les mois d'été ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela ne s'applique que si une association organise un « Bëschfest ». Sinon, le matériel peut être déplacé vers un autre emplacement à tout moment, par exemple le jour de la fête nationale ou si un club a prévu une manifestation plus importante en semaine. Dans le « Bommerbësch », quelques travaux supplémentaires seront effectués à court terme pour remettre le site en ordre.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : Les distributeurs de savon et de papier toilette sont-ils également fournis avec le bloc sanitaire mobile ?

Monsieur Bern BIRSENS (Relations publiques) : L'installation sanitaire est livrée entièrement fonctionnelle, y compris le savon et le papier.

Conseiller Joseph HAMES (indépendant) : Pour quelle raison les toilettes du « Bommertbësch » n'ont-elles pas été démolies?

Monsieur Bern BIRSENS (Relations publiques) : D'une part, les toilettes sont toujours fonctionnelles, d'autre part, le local technique et la distribution d'eau se trouvent également à cet endroit. Un conteneur sera installé à côté des toilettes, qui servira d'espace de rangement pour les tables et bancs.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Le matériel peut-il être loué par un club en été ? Je pense par exemple à la « marche gourmande » du club de tennis de table de Fingig. Le matériel est-il disponible pour cette occasion ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il est clair que le « Bëschfest » est prioritaire. Nous mettrons en place un programme pour le reste de l'organisation.

Approbaton unanime.

8.4. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Blasen nous explique quelles modifications au règlement général de la circulation doivent être approuvées.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Dans la rue de Schouweiler, un passage piéton va être déplacé, de la maison numéro 17 à la maison numéro 20. En effet, il y a eu une demande de plusieurs habitants de la cité Jean Christophe, de mettre le passage pour piétons plus près du lotissement, car il y a beaucoup d'enfants.

Approbation unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal a six règlements temporaires de la circulation à approuver.

Approbation unanime.

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous demandons au conseil communal d'approuver quatre règlements temporaires de circulation que le collège échevinal a édictés ces dernières semaines.

Approbation unanime.

11. Commissions consultatives

11.1. Composition de la commission scolaire – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il y a un changement au sein du comité d'école que Monsieur Pandolfi nous explique.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal) : La composition de la commission scolaire communale est composée non seulement de représentants politiques, mais aussi de représentants du personnel enseignant et des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents des écoles de Clemency et Bascharage ont eu lieu récemment. Alors qu'il n'y avait pas de candidats à Clemency, Monsieur Roland Flenghi a été élu pour représenter les parents à Bascharage. Par conséquent, il remplace le précédent représentant, Monsieur Eric Hames.

Approbation unanime.

12. Vie associative

12.1. Statuts de l'association « FitBike » – Prise de connaissance

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'association « FitBike » nouvellement créée.

Approbation unanime.

13. Questions et réponses

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : On a beaucoup parlé du syndicat intercommunal SIGI ces dernières semaines. Trois audits ont été faits les résultats ont maintenant été publiés. J'ai remarqué qu'il y a eu très peu de discussions dans les communes sur un sujet qui a été soulevé. Il n'a pas été possible pour les auditeurs de comprendre la clé de la participation financière des communes. Compte tenu du fait que nous voyons augmenter les contributions aux frais de fonctionnement du syndicat dans notre budget presque chaque année, je pense qu'il est d'autant plus important que nous ayons des informations claires. De tous les scandales qui ont été découverts, ce fait n'est certainement pas le moins important. Je suppose que notre représentant chez SIGI va garder un œil sur ce sujet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il va certainement suivre ce dossier de près, mais la question se pose de savoir dans quelle mesure il sera informé. Ce que je trouve scandaleux, c'est la démission du président et le fait que le directeur ne soit pas venu travailler depuis l'été dernier.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Chaque année, lors de la présentation du projet de budget, les membres du conseil d'administration recevaient des chiffres dont il n'était pas clair comment était constituée la contribution financière de la commune concernée. Je veux bien me renseigner, mais j'ai l'impression que même au sein du syndicat, personne ne veut répondre à cette question.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : J'apprécierais que notre représentant se renseigne. Je serais également intéressé de savoir à quoi ressemble notre contrat avec la société que le SIGI nous a pratiquement imposé pour notre matériel informatique. D'après ma propre expérience, je peux dire que ces contrats ne sont pas parmi les plus transparents.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons envoyé 52 courriers au syndicat SIGI qui sont restés sans réponse. À un moment donné, la commune de Käerjeng a dérangé et

le personnel a apparemment reçu l'ordre de cesser de répondre aux demandes de Käerjeng. De plus, il n'est actuellement pas clair que le programme SIGINOVA sera opérationnel en 2026, ce qui posera un problème majeur aux communes.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Sur le chantier du nouveau hall de Clemency, j'ai remarqué une différence de niveau entre la marche inférieure de l'escalier qui descend du parking et l'entrée de la salle de sport. Comment s'explique cette différence ?

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) : Il y aura une légère pente qui permettra à l'eau de pluie de s'écouler vers ces escaliers où seront situés des drains de plancher.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : Existe-t-il un règlement concernant le parking derrière le terrain de football de Clemency ? Un camion y stationne souvent, bloquant plusieurs places de stationnement. De plus, les places de stationnement marquées ne sont plus clairement visibles.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je vous propose d'interroger nos agents municipaux. En ce qui concerne la visibilité des emplacements, je demande à Monsieur Blasen de s'en occuper.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Sur la rue du X septembre, près de l'arrêt d'autobus, il y a un passage pour piétons qui est assez dangereux. L'autobus clignote souvent bien avant d'arriver au passage pour signaler qu'il est sur le point de tourner vers l'arrêt et permettre aux gens de traverser la rue. Cependant, de nombreux usagers de la route interprètent alors ce signal comme si le bus s'y arrêtaient et le dépassent. Des situations dangereuses se sont souvent produites. Nous suggérons soit de mieux marquer le passage à piétons, soit d'augmenter la distance entre ce passage et l'arrêt d'autobus.



Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Nous allons voir sur place ce que nous pouvons faire.

Séance à huis clos

14. Personnel communal

14.1. Démission d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1er août 2023

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

14.2. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

14.3. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 15h50